



Aux étudiants de 18 à 25 ans

Souhaitant mener, de préférence pendant l'été, en France et/ou à l'étranger:

- ⇒ Un travail d'étude ou de recherche sur un sujet de leur choix
- ⇒ Un voyage d'étude
- ⇒ Un stage de qualification à l'occasion d'un BTS, DUT, licence, master ou équivalent

Dans les domaines artistique, littéraire, économique, social, scientifique ou technologique

L'AMOPA et la MAE solidarité accordent
des

BOURSES

Pour toute information complémentaire:

www.amopa.asso.fr
amopa.courriel@orange.fr



BOURSES AMOPA – MAE SOLIDARITE

Section :

Adresse du Président :

Téléphone :

Courriel :

OBJET

L'objet des bourses de l'A.M.O.P.A.(Association des membres de l'Ordre des Palmes académiques), en partenariat avec la MAE Solidarité, est de permettre à des élèves et à des étudiant(e)s de faire, **de préférence pendant l'été**, en France ou à l'étranger, un travail d'étude ou de recherche sur un sujet de leur choix. La durée du stage ne dépassera pas six mois.

Les bourses sont accordées par priorité à des candidats qui présentent un sujet d'étude original ou innovant dont les résultats peuvent être publiés dans divers domaines : artistique, littéraire, économique, social, scientifique ou technologique.

À titre complémentaire, ce sujet d'étude peut aussi être entrepris en vue de l'obtention d'un examen ou d'un diplôme universitaire.

BÉNÉFICIAIRES

Elèves et étudiants **de 18 à 25 ans** :

Niveau III (BTS, BUT)

Niveau II (licence, master ou équivalent)

MONTANT ET CARACTÉRISTIQUES DE LA BOURSE

Les bourses nationales sont attribuées en fonction de l'intérêt et de la qualité du projet ainsi que des ressources du candidat et du niveau d'études suivies. Ces montants peuvent être accrus d'une participation de la section départementale.

CALENDRIER

Le dossier complet, (formulaire et justificatifs) et **signé par le professeur responsable**, devra être adressé **exclusivement à la section départementale de l'AMOPA au plus tard le vendredi 13 février 2026. La section instruit le dossier et émet un avis.**

Aucun dossier ne doit être adressé directement au Secrétariat national de l'AMOPA.

Les sections départementales de l'AMOPA sélectionneront au maximum deux dossiers qu'elles adresseront à la commission nationale des bourses AMOPA 30, avenue Félix Faure 75015 Paris, **au plus tard le 6 mars 2026.**

Chaque candidat sera informé de la décision prise le concernant. Les bénéficiaires d'une bourse départementale reçoivent du président de la section AMOPA une lettre leur indiquant le montant de l'aide globale accordée.

RAPPORT DE STAGE

Les bénéficiaires d'une bourse rédigeront un rapport circonstancié, écrit en **français** (citations traduites), à remettre **en deux exemplaires, accompagné éventuellement** de photos, ou de tout autre support exposant les travaux et les résultats obtenus. L'envoi peut s'effectuer par la poste ou par courrier électronique à l'adresse : **amopa.courriel@orange.fr**

Ces documents seront envoyés directement à Monsieur le Président de l'AMOPA, *Commission des bourses*, 30, avenue Félix-Faure 75015 PARIS avant le **31 décembre 2026.**

La non transmission du rapport entraînera le remboursement de la Bourse.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Ces justificatifs seront numérotés dans l'ordre et agrafés par le candidat.

- 1 La lettre de candidature dactylographiée et signée manuscritement par le candidat.
- 2 La définition du sujet de l'étude et des activités qui seront entreprises pendant le séjour.
- 3 Les dates du séjour seront précisées.
- 4 Le travail déjà accompli (bibliographie, recherches etc.)
- 5 L'avis sera personnalisé, et motivé du professeur qui suit l'étudiant.
- 6 L'accord des autorités d'accueil et des spécialistes qui ont accepté de le guider pendant son séjour.
- 7 L'accord des organismes ou des familles qui assureront l'hébergement du candidat pendant son séjour.
- 8 Le budget détaillé du projet : indiquer, d'une part l'ensemble des dépenses et éventuellement des recettes, d'autre part l'apport personnel et le montant de l'aide demandée tant à l'AMOPA qu'à d'autres organismes.
- 9 Pour les candidats se rendant à l'étranger, l'attestation du professeur attestant le niveau acquis dans la langue du pays d'accueil.
- 10 L'avis d'imposition des parents du candidat ou l'avis d'imposition du candidat de l'année 2025.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

NOM et prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse (*) :

Téléphone : Courriel :

Profession du père :

Profession de la mère :

Nombre de frères et sœurs :

PHOTO
D'IDENTITE
ICI

Scolarité	Etablissement(s), nom et ville (en toutes lettres, et/ou sigle développé)	Niveau d'études	Résultats-Diplômes obtenus
Année en cours 2025-2026			
2024-2025			
2023-2024			
2022-2023			

Activités extrascolaires :

ATTESTATION (à remplir par le candidat ou la candidate)

Je m'engage, si j'obtiens une bourse départementale et/ou nationale de l'Association AMOPA, (recopier cette phrase ci-dessous)

.....

- à utiliser les fonds uniquement pour la réalisation du projet tel qu'il aura été accepté par la commission des bourses,
- à rembourser l'AMOPA du montant de cette aide si le projet n'est pas réalisé,
- à adresser les rapports demandés tant au plan départemental que national,
- à respecter les instructions complémentaires exprimées par la section départementale qui instruit mon dossier.

Fait à , le

(Signature du candidat)

NB(*) : **attention:** En cas de changement d'adresse universitaire, prière d'indiquer, ci-après, celle à laquelle l'association peut vous contacter au-delà des dates de votre stage.